Paul et Jésus comme figures d'identification religieuse de Gustave Moynier (co-fondateur du CICR)

Frédéric Amsler

Institut romand des sciences bibliques / Faculté de théologie et de sciences des religions, Université de Lausanne

Résumé : Après avoir rappelé les origines religieuses du Comité international de la Croix-Rouge, l'article tente de montrer que Gustave Moynier a conçu son engagement philanthropique comme président du CICR à l'image de Paul, l'apôtre des nations, dont il a publié une biographie biblique en 1859. Son étude biblique sur la prière, réalisée à la suite du décès de son fils Adrien-André survenu en décembre 1871, atteste, en effet, chez Moynier le besoin de scruter l'Écriture pour donner sens à un bouleversement existentiel. Au soir de sa vie, après différents travaux sur la prière, la repentance et la sanctification restés inédits, il a achevé début 1901 une biographie de Jésus-Christ qu'il a probablement détruite, après que ses espoirs de recevoir le prix Nobel de la paix ont été déçus.

Mots-clés : Comité international de la Croix-Rouge, Genève, protestantisme évangélique, biographie et autobiographie, prière, repentance, sanctification, Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France, prix Nobel.

Introduction

La mémoire collective internationale a retenu le nom d'Henry Dunant comme fondateur du CICR, ce qui a été sanctionné par son prix Nobel de la paix en 1901. D'un point de vue historique cependant, le Comité International de la Croix-Rouge a deux fondateurs, Henry Dunant et Gustave Moynier, comme en témoignent les deux bustes qui ornent le hall d'accueil au siège du CICR à Genève, celui de Moynier étant d'ailleurs sensiblement plus grand que celui de Dunant. Sans le bouleversant *Souvenir de Solferino* que Dunant a publié en novembre 1862 et dont il a envoyé un exemplaire à Moynier, l'idée d'une assistance aux blessés de guerre se serait fait encore longuement attendre, et sans l'initiative de Moynier de porter les conclusions de Dunant à la connaissance à la Société genevoise d'utilité publique [1] (Senarclens, 2003) qu'il présidait, dans le but de présenter un projet de Société de secours aux militaires blessés au Congrès international de bienfaisance à Berlin en automne 1863, le CICR n'aurait ni vu le jour ni été ce qu'il est devenu.

Pour utiliser des catégories commodes, Dunant représente l'événement et Moynier l'institution. L'un est le visionnaire, l'autre le bâtisseur, pour reprendre le titre de la biographie de Jean de Senarclens [2] (Senarclens, 2000). À lui seul, l'aventurier visionnaire et fantasque qu'était Dunant n'aurait jamais pu mettre sur pied une organisation internationale durable, mais à lui seul non plus le juriste méthodique et candide qu'était Moynier n'aurait jamais dépassé le paternalisme des salons dorés de la bienfaisance.

Le comité international se constitue le 17 février 1863 et comprend, outre Dunant et Moynier, le général Guillaume-Henri Dufour et les médecins Louis Appia et Théodore Maunoir, tous étant membres de la Société genevoise d'utilité publique, sauf

1. La Société genevoise d'utilité publique (SGUP) a été fondée en janvier 1828.

2. Voir aussi Bugnion, François, *Gustave Moynier. 1826-1910*, Genève, Association Henry-Dunant + Gustave-Moynier / Slatkine, 2010, et la biographie encore partiellement inédite d'André Durand, en cours de parution par fragments dans *Cahiers du centenaire*, 2-9 (2007-2010), Genève, Association Henry-Dunant + Gustave-Moynier et dans *Cahiers de Genève humanitaire*, 1-8 (2010-2015), Genève, Genève humanitaire.

Dunant. Il nomme logiquement le général Dufour comme président en raison du prestige militaire, dont il jouit en Europe. Le 14 mars 1864, Moynier, âgé de 37 ans (il est né le 21 septembre 1826[3]), succède à Dufour comme président du CICR et le restera pendant quarante ans, jusqu'en mars 1904, date à laquelle un autre Gustave, Gustave Ador son neveu lui succède, lui-même restant « président à vie » jusqu'à son décès le 21 août 1910. Quant à Dunant, il n'a jamais présidé le CICR et n'en a été au plus que le secrétaire depuis 1863 jusqu'à son exclusion le 6 septembre 1867, en raison de son implication dans la déconfiture du Crédit genevois, dont il était un des administrateurs, et dans la faillite de la Société des Moulins de Mons-Djémila qu'il avait fondée[4].

Avant de voir comment, selon notre hypothèse, Gustave Moynier a pu s'identifier aux figures bibliques de l'apôtre Paul et de Jésus-Christ, dans le sillage d'une recherche antérieure[5] sur la *Biographie biblique de l'apôtre Paul*, publiée par Gustave Moynier en 1859, il convient d'évoquer ses idées religieuses.

1 Les idées religieuses de Gustave Moynier

Avant d'entrer dans les dossiers bibliques de Gustave Moynier, empruntons à son biographe Jean de Senarclens quelques généralités sur ses convictions religieuses.

Senarclens affirme d'abord que « Gustave Moynier est un chrétien convaincu et pratiquant » (Senarclens, 2000, p. 267) qui inscrit toute son action philanthropique dans une même inspiration chrétienne, ce qui est illustré par un passage de la conclusion de *La Croix-Rouge, son passé et son avenir*, ouvrage

3. 14 juin 1851 : mariage avec Françoise Jeanne, dite Fanny Paccard, fille du banquier Barthélemy Paccard ; 26 septembre 1860 : naissance d'Adolph ; septembre 1862 : naissance d'Adrien-André, décédé le 11 décembre 1871 ; 14 septembre 1863 : naissance de Laure ; 1864 : naissance d'Edmée, décédée en 1874.

4. Sur la brouille irrémédiable entre Dunant et Moynier, voir Durand, André, « Gustave Moynier. La discorde », *Cahiers de Genève humanitaire*, 9 (1er juillet – 31 décembre 2015), 37-44.

5. La première partie de cet article, correspondant aux paragraphes numérotés 1 et 2, reprend une étude à paraître dans les Actes du colloque « Destins croisés - vies parallèles. L'actualité d'Henry Dunant et de Gustave Moynier », Genève, 14-16 octobre 2010.

datant de 1882, dont on peut extraire cette phrase : « L'antiquité n'était pas chrétienne, et la Croix-Rouge est un fruit du christianisme. C'est la morale de l'Évangile qui, à mesure qu'elle a pénétré plus profondément les peuples, les a façonnés davantage au sacrifice. » (Moynier, 1882, dans Senarclens, 2000, p. 267).

Puis le biographe ressert le champ et montre que le bâtisseur de la Croix-Rouge est un protestant à la fois de conviction et sans étroitesse d'esprit, illustrant cela par un extrait d'une lettre du 17 août 1869 à Théodore Vernes, co-fondateur de la Croix-Rouge française, lettre dans laquelle le président du CICR défend la thèse qu'il vaut mieux un comité composé exclusivement de protestants plutôt que représentatif des différentes traditions religieuses : « Nous sommes persuadés que, pour le bien de l'œuvre, il est préférable que nous restions peu nombreux, mais unis d'esprit et de cœur et pouvant compter sur un concours actif et utile de la part de tous nos membres. » (Senarclens, 2000, p. 271-272). On appréciera l'expression « unis d'esprit et de cœur » deux ans après l'exclusion de Dunant du Comité...

Enfin resserrant encore la focale, Senarclens démontre sur la base d'une longue citation d'une lettre du 12 mars 1877 de Moynier à « Auguste Bouvier, son ami de toujours, professeur de dogmatique à la Faculté de théologie de Genève » (Senarclens, 2000, p. 272) qu'il reste de tendance évangélique et ne peut partager l'évolution de son très cher correspondant vers le libéralisme :

> « Quoique je ne sois pas un évangélique à tous crins, ma conscience ne me permettrait pas de faire à la conciliation les concessions indispensables d'après ta synthèse [...]. Pour moi-même, je regrette très vivement que ton évolution théologique, consciencieuse et respectable de tous points, t'ait éloigné des doctrines qui nous étaient communes jadis et que nous avions puisées à la même source. » [Senarclens, 2000, p. 272-273].

Comme le rappelle Senarclens, « il prend une part active, en 1870, à la création et à l'organisation de l'*Union nationale évangélique* qui réunit les protestants genevois insatisfaits de l'Église nationale » (Senarclens, 2000, p. 270). Mais précisément, cette Union est nationale. Pas moins que son ami Bouvier, Moynier est viscéralement attaché à l'Église nationale et n'a rien d'un esprit libriste, séparatiste, même s'il se situe clairement dans la minorité évangélique.

En simplifiant encore, nous aboutissons ainsi à l'image suivante : la Croix-Rouge est « un fruit du christianisme », le Comité international de la Croix-Rouge est protestant et l'individu Gustave Moynier est évangélique.

Sauf son schématisme, cette présentation est globalement exacte, mais ces étiquettes ne disent pas comment Moynier a compris sa vie de chrétien ni quel rôle la Bible a joué dans la construction de son identité.

Dans ses *Souvenirs*, texte resté inédit et daté de mars 1894, Gustave Moynier a retracé lui-même la longue gestation de son orientation professionnelle (Archives CICR P GM 3-4 Fourre PGM-04). André Durand a analysé ce texte (Durand, 2008), mais sans le mettre en lien avec la *Biographie biblique de Paul* qui pourtant permet de comprendre comment se nouent chez Moynier foi religieuse et engagement philanthropique. Sur la base des informations glanées dans les archives Moynier au CICR et dans sa correspondance conservée aux archives de la Bibliothèque de Genève, il semble possible d'argumenter l'hypothèse que Moynier a lu les principales étapes de sa vie à la lumière de la Bible, en commençant par l'apôtre Paul et nous reprenons ici les principaux éléments de notre étude antérieure.

2 La *Biographie biblique de l'apôtre Paul*

La *Biographie biblique de l'apôtre Paul* est un petit livre de cent vingt-six pages divisées en neuf chapitres précédés d'un avant-propos et suivis d'une table des textes cités et d'une table des matières[6] (Moynier, 1859). C'est un ouvrage désar-

6. L'exemplaire de la BCU est disponible en ligne : https ://books.google.ch/books ?vid=BCUL1094253279, dernière consultation le 14/09/2016.

mant à bien des égards. Il s'agit d'un centon, c'est-à-dire d'un long copier-coller de versets des Actes des apôtres et des épîtres pauliniennes, dont les références sont indiquées dans les marges externes, avec quelques mots de transition en italiques entre les citations, quand Moynier l'a jugé nécessaire, comme il l'explique dans l'avant-propos[7]. Autrement dit, ce texte n'offre guère de prises pour saisir comment se construit l'identité narrative de son auteur. Rarement l'expression « soi-même comme un autre » n'aura été aussi adéquate.

L'analyse du travail de compilation aboutit à un constat qui n'est pas moins décourageant. Moynier élude en effet tous les problèmes littéraires, exégétiques et historiques posés par son entreprise, problèmes pourtant déjà amplement débattus au milieu du XIX^{e} siècle (Frossard, 1858) et que son ami Auguste Bouvier ne manque pas de relever dans le compte rendu qu'il en fait dans *La Semaine religieuse* du 20 août 1859 (Bouvier, 1859, p. 136). Certes, l'annonce dans l'avant-propos d'un « ouvrage de piété véritablement édifiant » n'annonce pas une monographie d'exégèse biblique, mais ne laisse pas nécessairement deviner pour autant un travail à ce point dépourvu d'ambition critique. Le lecteur en arrive même parfois à se demander en quoi cette anthologie serait vraiment plus édifiante que la lecture de la Bible elle-même.

Moynier n'est toutefois pas totalement dupe des limites de son travail quand il écrit de Loèche-les-Bains, où il prend les eaux, à son ami Bouvier le 19 août 1859 : « J'en ai offert un avec succès au curé de Loëche qui en a été ravi ; ça va le rajeunir un peu, car je n'ai pas vu un seul livre moderne dans sa bibliothèque. Il est vrai que le mien ne l'est guère par son contenu, mais les / apparences le sauvent. » (BGE Ms. fr. 4801/9 f° 246v°-247r°).

Et pourtant, même dans les mots d'un autre, il apparaît possible de défendre l'idée que Gustave Moynier livre ici un récit de soi. Pour faire parler cette *Biographie biblique de l'apôtre*

7. « Il nous a donc paru qu'en les [les éléments biographiques des épîtres de Paul] rapprochant du récit des Actes, et en les y intercalant, nous arriverions peut-être à reconstituer une biographie plus complète, sans nous écarter du texte biblique, de telle sorte que cette compilation pourrait, à ce double titre, prendre rang parmi les ouvrages de piété véritablement édifiants. » (« Avant-propos », p. 5).

Paul sur la spiritualité de Gustave Moynier, il convient d'en souligner deux particularités et de l'inscrire dans le parcours de vie de son auteur.

Cet opuscule est tout d'abord un écrit anonyme, le seul que Moynier ait jamais édité comme tel[8]. Les initiales G. M. sur la page de titre[9] fournissent certes un indice sur le nom de l'auteur, mais la signature de l'avant-propos, « Un laïque de l'Église de Genève », confirme ce souci d'anonymat. Il n'y a cependant aucun doute sur l'identité de l'auteur. Les diverses bibliographies dressées par Moynier à la fin de sa vie – même celles qui ont été publiées ! – la mentionnent (Moynier, 1907, p. 78), signe qu'il ne l'a jamais reniée.

Cette signature, « Un laïque de l'Église de Genève », témoigne en même temps d'un effacement de la personne et d'un engagement indubitable au service de l'institution à laquelle il se rattache, l'Église de Genève. Comme l'écrit avec lyrisme, Bernard Bouvier : « Le Genevois n'anéantit pas volontiers son moi, mais il peut se satisfaire à l'absorber dans des idées qui lui sont chères et dans les causes qu'il défend. » (Bouvier, 1918, p. 16).

Ce passage connu de la lettre qu'il adresse à Auguste Bouvier le 7 janvier 1853, affirme sa fibre patriotique et altruiste : « Mon mobile et mon point de départ étant le désir d'être utile à mes semblables et à mon pays, puisque Dieu merci je ne suis pas appelé à gagner mon pain à la sueur de mon front[10], je n'ai à hésiter que sur les moyens les plus propres à atteindre mon but. » (BGE Ms. fr. 4801/9 f° 229v°[11]). Son but est bien d'être utile à son prochain et à son pays.

Cet opuscule a pour deuxième particularité d'être le seul écrit théologique publié par Gustave Moynier, à notre connais-

8. Même si le nom de Gustave Moynier ne figure pas explicitement sur la page de titre des multiples rapports qu'il a rédigés, leur contenu permet toujours de savoir qu'il en est l'auteur.

9. Senarclens (2000) a reproduit cette page de titre à la page 269 de sa biographie de Moynier.

10. On ne connaît plus d'emploi rémunéré à Gustave Moynier après 1854.

11. Extrait cité par Bugnion, 2010, p. 16 ; Durand, 2008, p. 7 ; Sernarclens, 2000, p. 65 ; Bouvier, 1918, p. 15.

sance [12]. Il apparaît au milieu d'une série de petits écrits ou de rapports relatifs à la bienfaisance à Genève, dont Moynier s'est chargé en tant que secrétaire puis président de la Société d'utilité publique ou de secrétaire de la Société de Secours. Cette biographie biblique n'est pas l'amorce d'une carrière théologique qui aurait tourné court, malgré l'intérêt déclaré du jeune Moynier pour la théologie. Gustave Moynier est un juriste convaincu, heureux de l'être, mais qui garde un œil sur la théologie, plus exactement sur la Bible, dont il est certainement un lecteur assidu.

Enfin, on relèvera l'absence totale de toute note critique et de bibliographie. Ces absences sont délibérées, puisqu'il affirme dans l'avant-propos : « Nous ne chercherons point à justifier nos préférences... » Bref, rien ne vient fissurer l'immédiateté que l'auteur entretient avec le texte biblique, ce qui fonde l'hypothèse défendue dans l'étude citée ci-dessus, à savoir que Moynier raconte la vie de Paul pour se raconter. L'édification du lecteur qu'il invoque est en fait sa propre édification, dont il espère que le témoignage fera des émules.

À quatre reprises au moins dans sa vie, Moynier étudie la Bible à chaud dans le bouleversement d'un choc existentiel.

Le premier événement pourrait bien avoir eu lieu en automne 1856. Dans l'autobiographie restée manuscrite qui couvre les années de 1846 à 1857 (Archives du CICR PGM – 02 Liasse 8), Moynier termine par ces lignes décisives :

> « Les recherches que je fis pour trouver un travail qui pût donner à ma vie un but utile, durèrent fort longtemps, comme on vient de le voir, et ce ne fut qu'après vingt ans de tâtonnements environ que je vis s'ouvrir devant moi un horizon qui coupe court à mes hésitations. La circonstance à laquelle je dus mon orientation définitive fut la mission que me donna, en 1857 [lire 1856], la société genevoise d'utilité publique, dont j'étais membre depuis peu, pour la représenter dans un

12. On pourrait ajouter « La Convention de Genève d'un point de vue religieux », article paru dans la *Revue chrétienne* en 1899.

> congrès international de bienfaisance qui devait se tenir à Bruxelles. Je me rendis à cette assemblée avec Mrs le Docteur L. A. Gosse et Viande-Patry auxquels j'avais été adjoint, et j'y fis la connaissance de beaucoup d'hommes éminents, qui m'entraînèrent par leur exemple à m'occuper ~~comme eux~~ des moyens ~~variés~~ d'améliorer la situation des classes les plus déshéritées, j'appris d'eux, qu'à la poursuite de ce but, il y avait de grands progrès sociaux à réaliser et de belles œuvres à entreprendre ou à perfectionner. Ce qui fit vibrer ~~chez~~ en moi une corde sensible. La société dont j'étais le mandataire se montra d'ailleurs, à mon retour, disposée à me suivre dans cette voie et à me seconder si j'y entrais, parti que je n'hésitai pas à prendre [13]. / Je m'applaudis souvent par la suite de l'avoir choisie de ~~de lui avoir donné la~~ préférence à d'autres, car elle me donna de grandes satisfactions morales, les ~~seules~~ plus enviables selon moi. » [Archives du CICR PGM – 02 Liasse 8 (anciennement carton 2a) Pièce 97, p. 17-18 [14]].

Cette autobiographie, non datée mais sans doute assez tardive à en juger l'écriture, recèle un accent proustien. Moynier s'arrête juste au moment où il découvre qu'il est devenu ce qu'il deviendra. Le regard est rétrospectif et il est vraisemblable qu'en 1856, puis en 1859, le jeune philanthrope ne discernait pas les choses si clairement. Ce qui importe dans cette relecture que Moynier fait de son passé, c'est qu'un déclic s'est produit et qu'il le situe à l'occasion du congrès international de bienfaisance qui s'est tenu du 15 au 20 septembre 1856 à Bruxelles.

André Durand avait déjà parfaitement repéré le caractère décisif de cette expérience et cite en outre la chronologie que Moynier a faite de ses travaux en 1904 et qui place en tête des « dates principales » de sa vie le Congrès de Bruxelles de

13. Cette phrase et la précédente sont citées un peu différemment par Durand, 1988, p. 31.

14. Nous avons reproduit les ratures. Voir aussi Bouvier, 1918, p. 23.

1856[15] (Durand, 1988, p. 29-30). Mais il ne fait pas le lien avec la Biographie biblique de Paul. Ainsi donc, si la lecture proposée ici est exacte, la *Biographie biblique de l'apôtre Paul* s'inscrirait alors dans le bouleversement existentiel de cette vocation. Elle en serait la sanction biblique et son caractère édifiant tiendrait au fait que la vie de Paul devient le modèle de vie de Gustave Moynier.

Pour le résumer en une formule, ce petit opuscule de 1859 est moins la biographie biblique de Paul que l'autobiographie biblique de Gustave Moynier à cette époque.

Moynier dit bien dans l'Avant-propos qu'il laisse de côté la doctrine, pour se concentrer sur sa personne et son caractère. C'est le missionnaire plus que le théologien qui intéresse Moynier. D'ailleurs, notre juriste méthodique a dressé la liste de ses multiples voyages de jeunesse (Archives du CICR Carton P GM 1-2 fourre PGM-01 liasse 3).

Considérée sous cet angle, la carrière professionnelle de Moynier prend une tout autre dimension. Son engagement dans la philanthropie apparaît comme un choix positif, non comme un pis-aller[16]. Il résulte d'une vocation, à laquelle il lui était d'autant plus difficile de répondre que cet appel déjouait les attentes de son milieu familial[17]. En risquant une lecture plus

15. Archives CICR P GM 3-4 Fourre PGM-04. Pièce non numérotée : *Chronologie de mes travaux et des faits qui s'y rattachent*, p. 2.

16. Ainsi, par exemple, dans une lettre à Auguste Bouvier du 7 janvier 1853, il écrit : « Quoi qu'il en soit la lutte religieuse actuelle n'est pas pour moi une sphère d'activité et je me rabats en conséquence sur la Société de bienfaisance. » (BGE Ms. fr. 4801/9 f° 230v°. Extrait cité par Durand, 2008, p. 9).

17. Une page plus haut dans cette autobiographie inédite, Moynier écrit après avoir évoqué ses treize mois comme comptable à la Compagnie du chemin de fer de Lyon à Genève : « Pour me consoler de la déception dont il me supposait affligé, mon beau-père, Mr Paccard, qui était banquier à Paris, m'invita très généreusement à entrer dans sa maison, où j'aurais pu aisément, pensait-il, me créer une bonne position, mais je ne voulus pas surmonter l'aversion que m'avaient toujours inspirée les ~~questions~~ opérations financières, et je déclinai sans hésitation l'honneur qu'on voulait bien me faire tout en me rendant compte que beaucoup d'autres à ma place auraient été heureux d'en profiter. » (Archives Moynier du CICR, carton 2a Pièce 97, p. 16). Cet extrait, cité par Senarclens, 2000, p. 69 et Durand, 2008, p. 12, mérite d'être complété par cet autre passage d'une lettre adressée de Menton le 1er mars 1877 à Auguste Bouvier : « Cette après-midi en particulier, nous nous sommes donnés rendez-vous [avec les Edouard Ador] à Monte-Carlo, mais j'ai déclaré que je ne mettrais pas les pieds dans la salle des jeux ; j'y suis allé déjà et

psychologique, il est possible de soutenir que la figure biblique de Paul fonctionne comme une « double transitionnel [18] » qui présente l'avantage décisif d'être une figure, dont il pouvait être certain que son milieu familial en reconnaissait l'autorité absolue, ce qui lui permettait précisément de s'affranchir de ses attentes sans risque de passer pour un renégat ou un « raté ».

On pourra toujours ironiser sur cette sorte de conversion de salon d'un fils unique de bonne famille et jeune rentier désœuvré. Mais il est plus éclairant de prendre le problème par l'autre bout. Le succès ultérieur que le Comité international de la Croix-Rouge doit à son président s'explique par le fait que Gustave Moynier l'a inscrit, à l'instar de l'apôtre Paul ou de son fidèle disciple Timothée, dans une vocation personnelle et dans une perspective missionnaire. Mutatis mutandis, Moynier comprend son engagement dans les comités de bienfaisance comme l'apôtre Paul le sien dans la vie des Églises locales, c'est-à-dire en tant que lieux où se vit l'Évangile et en tant que moyens qui contribuent à la venue du royaume de Dieu.

Alors forcément qu'à la lecture d'*Un souvenir de Solferino*, la perspective de la création possible d'un nouveau comité en charge des blessés de guerre le fait immédiatement réagir, car il y va de la vocation et de la mission qu'il a reçue de son Dieu en Christ [19]. Cela explique la motivation profonde qui sous-tend

en ai été tellement écœuré que je ne veux pas rentrer dans cette atmosphère malsaine. » (BGE Ms. fr. 4801/9, f° 264v°).

18. « Le double transitionnel est cet objet à partir duquel le sujet traite, met en forme et symbolise le rapport à ce qui lui échappe dans sa relation à l'objet et à lui-même. Suivant cette perspective, et c'est là la thèse essentielle de cet ouvrage, le double sera envisagé comme la figure à partir de laquelle l'identité se transitionnalise, c'est-à-dire un objet permettant au sujet de se rencontrer et de se saisir lui-même subjectivement, d'abord en appui sur l'objet externe puis au sein de la relation à soi qui en tient lieu [...]. » (Jung, 2015, p. 6).

19. Sans donner la référence à *Mes heures de travail*, Bernard Bouvier cite Moynier qui écrit à propos de sa nomination à l'Institut de France, Académie des sciences morales et politiques : « Ce n'était pas là au fond le but que je poursuivais, et qui était de faire progresser sans cesse le règne de Dieu sur terre. Toutes les occupations auxquelles je me suis livré y tendaient en effet très directement, et l'assurance d'y avoir réussi en quelque mesure est le seul résultat que j'aie profondément souhaité obtenir. Nulle autorité humaine ne saurait me garantir que je l'aie atteint, mais j'attendrai patiemment pour savoir ce qui en est, jusqu'au jour où je comparaîtrai devant notre souverain juge. » (Bouvier, 1918, p. 17).

le fait que Moynier a poursuivi son engagement social local à la Société d'utilité publique et dans d'autres comités pendant des décennies, comme l'a finement observé de François Bugnion (Bugnion, 2010, p. 19).

3 L'enseignement de Jésus-Christ sur la prière

Dans sa biographie de Gustave Moynier, Jean de Senarclens rappelle qu'à la suite de « la mort de leur jeune fils Adrien-André le 11 décembre 1871, à l'âge de neuf ans et trois mois », Gustave et Fanny Moynier ont fait « retraite à Cannes du 26 janvier au 19 avril 1872 et semblent y avoir trouvé une consolation dans la prière. Gustave Moynier y reprend en effet une étude qu'il avait laissée en suspens : *L'enseignement de Jésus-Christ sur la Prière et autres sujets* » (Senarclens, 2000, p. 270).

Aux archives du CICR, sous la cote P GM – 07 (anciennement carton 3) se trouvent *L'enseignement de Jésus-Christ sur la Prière et autres sujets* (Pièce 42) et une liasse intitulée *Passages bibliques sur la prière*.

L'enseignement de Jésus-Christ sur la Prière et autres sujets est un manuscrit soigné, malgré quelques ratures, de 11 pages blanches écrites au recto seulement et précédées d'une page de titre qui porte la mention « Cannes 1872 ». Il s'agit donc bien du travail effectué lors de la retraite à Cannes qui a suivi le décès d'Adrien-André. C'est un texte suivi, qui, à l'instar de la *Biographie biblique de l'apôtre Paul*, n'est pas tant une étude sur la prière illustrée de citations bibliques qu'un florilège de citations bibliques entrelardé de quelques commentaires ou transitions et précédé d'une brève introduction. Pour toute conclusion, le texte se termine au bas de la page 11 par une citation (Lc 18, 1-8) qui ne permet pas d'être absolument certain que le document soit complet.

Fidèle à lui-même et au catéchisme qu'il a reçu, Moynier continue de s'appuyer sur la vieille traduction de française de la

Bible de 1707 de David Martin [20], en dépit de l'observation de son ami Bouvier quelques vingt ans plus tôt.

Et comme dans l'avant-propos de la *Biographie biblique de l'apôtre Paul*, Moynier commence par expliciter son intention :

> « Il n'est pas nécessaire de posséder une connaissance approfondie des Évangiles, pour savoir que Jésus attachait beaucoup de prix à la prière ; non seulement il a souvent traité ce sujet dans ses discours, mais lui-même, pendant la durée de son ministère, priait fréquemment et prêchait ainsi d'exemple [*sic*] à ses disciples.
>
> « Pris isolément, les divers fragments de la Bible qui s'y rapportent ne peuvent donner qu'une idée très incomplète de la doctrine chrétienne en cette matière, car elle n'est guère envisagée, dans chacun d'eux, que sous un seul de ses aspects ou présentée en vue de son application à quelque cas particulier. Pour arriver à une conception générale, il faut nécessairement glaner des textes çà et là, puis les grouper dans un ordre méthodique, afin qu'ils s'éclairent ou se complètent les uns les autres.
>
> « C'est ce que j'ai essayé, en bornant toutefois ma recherche aux quatre évangiles, afin de dégager l'enseignement de Jésus de celui des écrivains sacrés, quitte à les rapprocher et à les comparer plus tard dans une étude subséquente.
>
> « Je vais donc examiner successivement les réponses que fournissent la vie et les paroles du Christ aux ~~quatre~~ deux questions suivantes qui me paraissent épuiser le sujet :
>
> « 1. Pourquoi ~~le chrétien doit-il~~ faut-il prier ?
>
> « 2. ~~Qui doit-on prier ? Quelle doit être la substance de la prière ?~~

20. http ://www.martin1707.com/index.php ?Accueil.

> « ~~3. Que doit être la prière ?~~ Comment faut-il prier ?
>
> « ~~4. De quoi vient l'efficacité de la prière ?~~ »
>
> [Moynier, 1872, p. 1].

Ces lignes témoignent une fois encore du souci de Moynier de calquer sa pratique de la prière sur la Bible, dont la normativité et l'unité doctrinale ne font pas de doute. L'approche n'est ni historique, ni critique, mais une fois encore harmonisante (il y a d'ailleurs quelques confusions d'évangiles) et édifiante. Moynier ne met en effet pas en question le fait que le Jésus des évangiles ne soit pas identique au Jésus de l'histoire et surtout que ce Jésus s'adresse à nous. À lire ce travail, en sachant dans quelles circonstances il a été accompli, on ne peut qu'être frappé par ce style impersonnel, laconique et didactique. Une lecture plus attentive révèle cependant l'implication existentielle de cette recherche pour son auteur, ce que confirment quelques occurrences d'un « nous » qui font croire que le texte biblique s'adresse immédiatement à nous, et à Moynier en particulier.

Les ratures retiennent l'attention, car elles reflètent l'évolution de Moynier dans sa réflexion. La rature de la première question est intéressante sur le plan théologique. De manière générale, une prière s'adresse à une divinité et, dans la tradition juive en particulier, au Dieu d'Israël, usage que Jésus de Nazareth a suivi comme en témoigne le Notre Père. Chez les premiers chrétiens, comme l'atteste la tradition paulinienne ou l'Évangile de Jean, les prières s'adressent à Dieu par Jésus-Christ, mais assez rapidement, on va rencontrer des prières adressées directement au Christ comme à Dieu. Dans la tradition évangélique du XIX^{e} siècle, prier Christ était courant. Dès lors, en se limitant à la prière de Jésus dans les évangiles, Moynier ne pouvait manquer de percevoir la tension entre la prière de Jésus de Nazareth, qui s'adresse exclusivement au Dieu d'Israël, et la prière des chrétiens qui s'adresse soit à Dieu par Jésus-Christ, soit directement au Christ. Dans son paragraphe sur Jean 14-15 à propos du Père et du Fils, il se débat avec ce problème qu'il résout ainsi : « L'exaucement de la prière provient

donc indifféremment de l'un ou de l'autre. » (Moynier, 1872, p. 5).

Tandis que la première question « pourquoi » demeure, les trois questions suivantes sont biffées et remplacées par l'unique question « Comment faut-il prier ? », qu'il détaille ensuite dans deux paragraphes : *A. Conditions relatives à la forme et à la teneur de la prière. B. Conditions relatives à la personne de celui qui prie.*

À la première question, « Pourquoi faut-il prier ? » Moynier répond, sur la base de Marc 13, 32-36 et de Luc 21, 34-36, que la prière permet de rester vigilant pour ne pas succomber. Mais l'épisode qui retient le plus son attention est celui de Gethsémané. « Dans cette même scène, il convient de faire ressortir le contraste que présente la conduite des apôtres avec celle de Jésus, qui, malgré sa nature divine, cherche dans la prière un refuge contre les défaillances de son humanité. » (Moynier, 1872, p. 3). Inutile d'insister sur la connotation autobiographique de la dernière partie de la phrase. Cela est confirmé quelques lignes plus loin : « Il [Jésus] nous la [la prière] présente non comme un devoir envers Dieu, mais comme un moyen de perfection » (Moynier, 1872, p. 3), c'est-à-dire que la prière n'est pas un exercice formel, mais un moyen, sinon le seul moyen pour ne pas succomber dans l'épreuve. À l'instar de Jésus qui prie à l'écart des disciples pour se préparer à affronter la mort, Moynier fait retraite à Cannes et se consacre à la prière pour surmonter la mort de son fils. Notons pour terminer que la figure d'identification a changé, ce n'est plus Paul l'apôtre, mais Jésus, le Seigneur lui-même, ce qui s'accentuera avec les années.

Quant à l'étude supposée avoir été laissée en suspens que mentionne Senarclens, il est bien difficile de savoir de quoi il pourrait s'agir, sinon peut-être de la liasse intitulée *Passages bibliques sur la prière*, qui ne peut hélas être datée. En l'état, il n'est plus possible de savoir si cette liasse est un travail antérieur ou simplement l'étape préparatoire d'une unique étude sur la prière entièrement réalisée à Cannes durant l'hiver 1872. Si l'on en croit l'explication méthodologique que Moynier lui-

même donne, à savoir qu'« il faut nécessairement glaner des textes çà et là, puis les grouper dans un ordre méthodique, afin qu'ils s'éclairent ou se complètent les uns les autres », on penchera plutôt pour la seconde hypothèse. En outre, si le feuillet intitulé « passages non utilisés » implique que l'étude sur la prière a été achevée, comme il est naturel de le supposer, cette liasse n'est certainement rien d'autre que le résultat d'un butinage préliminaire, dont seule une partie des résultats a été utilisée. Quoi qu'il en soit, il s'agit d'un ensemble disparate de feuilles portant des versets bibliques, allant de la copie soignée au collage désordonné et raturé, avec quelques pages portant des listes de références bibliques. On peut toutefois constater que les listes synthétisent les versets recopiés. Tout ce matériel permet de supposer que Moynier a banalement fait une lecture suivie de chaque évangile, à moins qu'il n'ait utilisé une concordance, en relevant et recopiant les passages relatifs à la prière. Puis dans un second temps, comme il l'explique, il les a organisés méthodiquement.

Cela reste un travail simple, peu analytique sans être mécanique, mais qui par sa simplicité permet à Moynier de se relever de son deuil.

4 La sanctification et la repentance

Les archives du CICR possèdent également deux autres dossiers bibliques, l'un sur la repentance [21] et l'autre sur la sanctification [22], qui ressemblent beaucoup à la liasse des passages bibliques sur la prière.

Le dossier sur la repentance est constitué de deux parties, soit un dossier soigné de huit pages, où sont reproduits des versets bibliques répartis en vingt-neuf rubriques ainsi qu'un dossier de trois pages et un billet qui contiennent un brouillon et deux listes de références bibliques. Une fois encore, les Archives du CICR ont vraisemblablement conservé le travail préparatoire et la version finale. Celle-ci n'est pas datée, mais le dossier

21. Archives du CICR P GM – 07 (anciennement carton 3).
22. Archives du CICR P GM – 07 (carton 3).

préparatoire est fait avec du papier de récupération, dont les dates vont d'août à décembre 1884.

À titre d'hypothèse, ce travail biblique sur la repentance pourrait bien être à mettre en relation avec la compromission de Moynier dans la colonisation du Congo. Délégué en septembre 1876 à la séance constitutive de l'Association internationale africaine voulue par le roi des Belges Léopold II, Moynier prend fait et cause pour ce projet scientifique, philanthropique et civilisateur, au point de fonder le mensuel *L'Afrique explorée et civilisée* en été 1879. Dès 1878 pourtant, le projet initial dérape en projet colonisateur. Si Moynier commence par saluer l'union de la science et du commerce sous le patronage de Léopold II, en été 1882, il dénonce la perte des objectifs scientifiques, mais il continue de vouer une admiration sans réserve au roi Léopold II et accepte même, en 1890, sa désignation comme consul général de l'État indépendant du Congo en Suisse par le roi des Belges, qui va cautionner les pires brutalités au Congo. Il est probable qu'en 1885, Moynier a parfaitement conscience du détournement des buts de l'Association internationale africaine, mais il n'a pu refuser le titre de consul général, car « c'eût été une gifle au roi, que Moynier ne pouvait se permettre en sa qualité de président du Comité international de la Croix-Rouge » (Senarclens, 2000, p. 251).

Le dossier biblique sur la sanctification est rédigé sur du papier de récupération, ce qui permet de le dater d'après avril 1898. C'est un document de six pages qui est une liste de soixante-huit passages du Nouveau Testament, copiés les uns à la suite des autres sans le moindre commentaire et sans critère de classement apparent, sinon d'être le résultat possible d'une recherche par lexèmes dans une concordance du Nouveau Testament.

Ce travail est plus difficile à rattacher à un événement précis de la vie de son auteur. La chronologie des années 1898-1899 offre cependant une clef de lecture possible.

Deux événements pourraient rentrer en ligne de compte.

Le 5 mars, Gustave Moynier est présenté pour la troisième fois à l'Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France pour une place d'associé étranger et le 8 juin a lieu le baptême du navire-ambulance de la Croix-Rouge *Le Moynier* aux États-Unis. La première date semble plus importante.

Alors que les distinctions internationales pleuvent véritablement sur Moynier depuis près de trente ans, son élection à l'Institut de France a revêtu une importance particulière. La dernière des cinq « dates importantes » de sa vie est 1886, date à laquelle il a été nommé correspondant de l'Institut. Et au soir de sa vie, en 1907, après avoir été élu associé étranger à l'Institut de France, Académie des sciences morales et politiques, et avoir reçu de très nombreuses distinctions d'un grand nombre de pays du monde entier, il écrit dans *Mes heures de travail* que nous avons déjà citées :

> « Tout cela ne m'a point trouvé indifférent mais j'y ai vu surtout des encouragements à persévérer dans la voie où je marchais. Ce n'était pas là au fond le but que je poursuivais, et qui était de faire progresser le règne de Dieu sur terre. Toutes les occupations auxquelles je me suis livré y tendaient en effet très directement, et l'assurance d'y avoir réussi en quelque mesure est le seul résultat que j'aie profondément souhaité obtenir. Nulle autorité humaine ne saurait me garantir que je l'aie atteint, mais j'attendrai patiemment pour savoir ce qui en est, jusqu'au jour où je comparaîtrai devant notre souverain juge. »

Pour rappel, la sanctification ou régénération désigne, dans la doctrine réformée calvinienne, l'état du croyant habité par le Christ. Elle est la participation du croyant d'une part à la mort du Christ qui mortifie le péché en nous et d'autre part à la résurrection du Christ qui le fait participer à la vie nouvelle. L'étude de la sanctification pourrait avoir émergé chez Moynier au moment où point sa retraite et que vient l'heure du bilan. La sanctification témoignerait d'un regard rétrospectif porté sur l'œuvre accomplie, dont les lignes qui précèdent montrent

sans ambiguïté qu'elle a été entièrement vécue et réalisée dans une perspective chrétienne et même biblique.

5 La *Vie de Jésus-Christ selon les quatre évangélistes*

Cette *Vie de Jésus* demeure énigmatique à plus d'un titre.

Jean de Senarclens écrit dans sa biographie une phrase aussi imprécise que mystérieuse : « Plus tard, il rédigera encore *Jésus-Christ d'après les quatre évangélistes* mais ne le publiera pas, ayant appris que Frédéric Hamilton l'avait fait avant lui. » (Senarclens, 2000, p. 270).

Tout d'abord, le titre exact de l'œuvre de Moynier est *Vie de Jésus d'après les quatre Évangélistes*. La chronologie qui se trouve aux archives du CICR et qu'a pourtant publiée Senarclens fournit le titre exact et la date d'achèvement du travail, le 31 mai 1901.

Deuxièmement, la raison invoquée pour expliquer la non-publication de l'opuscule est étrange. La seconde moitié du XIX^{e} siècle a été la grande époque des Vies de Jésus, et si vraiment Moynier avait redouté la concurrence, il n'aurait même pas songé à se lancer dans un tel travail après la cinglante mise au point critique de David Friedrich Strauss et la célèbre *Vie de Jésus* d'Ernest Renan, ou celles moins connues de Friedrich Daniel Ernst Schleiermacher, d'Auguste Sabatier, d'Oskar Holtzmann et de tous les autres grands noms de la théologie libérale. Lorsque Moynier publie sa *Biographie biblique de Paul*, il ne semble pas avoir été gêné le moins du monde par la publication d'une vie de Paul par le pasteur Frossard l'année précédente, opuscule de cent cinq pages qui pose les principales questions critiques aux sources anciennes relatives à Paul (Frossard, 1858). Dans ses recherches bibliques, Moynier ne tient aucun compte des travaux des autres, puisque, comme nous avons tenté de le démontrer, il s'intéresse à la Bible d'abord pour s'édifier lui-même.

Le plus curieux, en troisième lieu, est que les bases de données bibliographiques et autres catalogues de bibliothèques [23] ne connaissent aucun ouvrage de Frédéric Hamilton, auteur que Senarclens mentionne sans le présenter, comme s'il était connu de tous, et sans donner la moindre référence de cette publication.

Finalement, la seule information exacte fournie par Senarclens est que cet essai n'a pas été publié. Mais chose étrange, le manuscrit de cet ouvrage est introuvable. Il ne se trouve ni à la BGE, ni aux Archives du CICR, ni à la Bibliothèque du CICR, ni dans les archives familiales Moynier [24]. Ce manuscrit peut être considéré comme perdu. Il n'est pas totalement exclu qu'il ait été détruit par Gustave Moynier lui-même.

Un retour sur la longue rivalité entre Dunant et Moynier permet peut-être de lever une partie du voile.

Comme nous le savons, le comité international qui s'est créé le 17 février 1863 sous les auspices de la Société genevoise d'utilité publique a eu parmi ses premiers projets de réunir une conférence internationale à Genève du 26 au 28 octobre 1863. Alors que les invitations ont été envoyées le 1er septembre avec un ordre du jour, le 15 septembre, Henry Dunant, fort des appuis internationaux qu'il avait trouvés lors du congrès international de statistique de Berlin où une section était consacrée à la statistique comparée de santé et de mortalité des populations civiles et militaires, envoie un complément à l'ordre du jour de la conférence de Genève sans consulter le comité, ce qui a évidemment jeté un froid entre le comité et Dunant.

Lorsque Moynier devient président du CICR le 13 mars 1854, Dunant reste secrétaire, jusqu'à son exclusion en 1867, sous la présidence de Moynier.

Depuis lors, les deux fondateurs du CICR entretiennent une guerre larvée qui va culminer au tournant du siècle.

23. Notre enquête s'est limitée à RERO, au catalogue sur fiches de la BGE, aux catalogues de la BnF et de la Library of Congress, à Google Books, sans que sorte la moindre mention d'un ouvrage de Frédéric Hamilton. Même un répertoire de pseudonymes ne connaît pas de Frédéric Hamilton.

24. Je tiens à remercier Roger Durand qui m'a communiqué ce dernier renseignement lors d'un entretien téléphonique le 29 août 2016.

Dans le procès-verbal de la séance du CICR du 10 mai 1898, Gustave Moynier rend hommage à la mémoire du D^r^ Louis Appia, décédé le 1^er^ mars :

> « Il [Louis Appia] fut le collaborateur de M. Henry Dunant dans la publication d'*Un souvenir de Solferino* et fit ensuite profiter la cause des victimes de la guerre de l'expérience acquise par lui sur les champs de bataille comme médecin d'ambulance. » [Pfersich, 2012, p. 70].

Discrètement, Moynier conteste à Dunant la paternité exclusive de son célèbre ouvrage. Et plus loin dans le même procès-verbal :

> « Un médecin norvégien qui a fait la campagne turco-grecque a proposé de publier un mémoire dans le *Bulletin*. M. Moynier a refusé, le *Bulletin* n'étant pas destiné à insérer la prose des particuliers. Si ce mémoire est publié, le *Bulletin* en rendra compte. » [Pfersich, 2012, p. 71].

Ce médecin norvégien, le D^r^ Hans Daae, a critiqué l'action limitée du CICR dans l'armée turque et les insuffisances de la Convention de Genève de 1864. Mais ce médecin qui a ses entrées à Christiania en Norvège est surtout en train de soutenir de toutes ses forces la candidature de Dunant pour le prix Nobel de la paix. De son côté, Henry Dunant se pare en toute occasion du titre de fondateur de l'Œuvre de la Croix-Rouge.

Le procès-verbal de la séance du CICR du 13 février 1901, qui s'est tenue comme d'habitude chez Gustave Moynier, porte :

> « *Prix Nobel*. [...]. M. Moynier ayant reçu les statuts de ce prix, la question se pose de savoir si, devant la candidature de M. Henry Dunant dont les journaux ont parlé, il y a lieu de faire présenter M. Moynier ou le Comité international comme corps. Après délibération, il est décidé de faire présenter le Comité international par M. Alfred Martin, doyen de la Faculté de droit, et de faire appuyer

> si possible cette candidature par le président de la Confédération. » [Pfersich, 2012, p. 156].

Henry Dunant est sur les rangs depuis plusieurs années et bénéficie d'un solide réseau de soutiens, tandis que le CICR, entré sans doute trop tardivement dans la course, n'obtiendra même pas le soutien du Conseil fédéral.

Ensuite, dans la livraison de janvier 1902 du *Bulletin international des sociétés de la Croix-Rouge*, publié par le CICR, il est rendu compte de l'attribution du premier prix Nobel de la paix.

> « Il a été alloué, pour la première fois, le 10 décembre 1901 et partagé entre M. Frédéric Passy, de Paris, bien connu en tous pays par l'apostolat pacificateur auquel il s'est voué comme publiciste, et M. Henry Dunant de Genève, auquel revient le mérite d'avoir appelé de ses vœux l'œuvre de la Croix-Rouge. On sait, en effet, que ce dernier avait, dans une brochure intitulée *Un souvenir de Solferino* et publiée en 1862, émis le vœu de voir se créer une institution sanitaire libre pour améliorer le sort des militaires blessés.
>
> « C'est là son titre incontestable à la distinction dont disposait le jury norvégien.
>
> « En revanche il ne serait pas exact de considérer, ainsi que l'ont insinué plusieurs journaux, M. Henry Dunant comme ayant été le fondateur de la Croix-Rouge.
>
> « Après avoir livré son idée féconde aux méditations des philanthropes, il comprit de lui-même la nécessité de faire appel au concours d'autrui pour sa réalisation.
>
> « Il trouva dans la Société genevoise d'Utilité publique un organisme déjà existant, auquel il abandonna le soin de poursuivre le projet qu'il avait entrevu dans ses rêves humanitaires.

> « L'immense progrès consacré par la fondation de la Croix-Rouge est donc une œuvre collective et impersonnelle, dont l'accomplissement fut confié par la Société genevoise d'Utilité publique au Comité international de secours aux militaires blessés, créé à Genève en 1863. » [Pfersich, 2012, p. 234].

Cette rivalité se poursuivra jusque dans la tombe, puisque, dans le procès-verbal de la séance du 10 décembre 1910, on peut lire :

> « M. Ador [Gustave Ador, successeur de Moynier comme président du CICR et neveu de Moynier] mentionne la mort de Henry Dunant, survenue le 30 octobre 1910. Ce décès a causé une émotion hors de proportion avec le rôle joué par Henry Dunant. Les articles nécrologiques parus en Suisse allemande avaient été rédigés d'avance par lui et remis à M. le docteur Altherr, conseiller national, dépositaire de son testament. » [Pfersich, 2012, p. 327].

La *Circulaire du CICR* du 23 août 1910 et le *Bulletin international des sociétés de la Croix-Rouge* d'octobre 1910 contiennent le même avis mortuaire de Gustave Moynier dans lequel on peut lire :

> « Le Comité international est assuré que toutes les Sociétés de la Croix-Rouge s'associeront à son grand deuil et conserveront un souvenir ineffaçable de celui qui fut le véritable fondateur de la Croix-Rouge, et qui a consacré cinquante années de sa vie à cette grande œuvre humanitaire. » [Pfersich, 2012, p. 295-299].

Pour en revenir au prix Nobel, Gustave Moynier y a été proposé en 1901, 1902, 1903 et 1905 par le juriste et diplomate suédois Richard Kleen, mais chaque fois sans succès. Ainsi donc, les espoirs que « Jésus » obtienne une fois le prix Nobel de la paix ayant été déçus, Moynier aura peut-être détruit son manuscrit. Nous émettons l'hypothèse que l'allégeance au roi Léopold II

par l'intermédiaire du titre de consul général du Congo aura été fatale à la candidature de Moynier pour le prix Nobel et, par ricochet, à la conservation d'une *Vie de Jésus-Christ selon les quatre évangélistes*.

Bibliographie

Bouvier, Auguste (1859). *La Semaine religieuse*, 20 août 1859, n° 34, 7e année, p. 136.

Bouvier, Bernard (1918). *Gustave Moynier*. Genève : Imprimerie du Journal de Genève.

Bugnion, François (2010). *Gustave Moynier, 1826-1910*. Genève : Association Henry Dunant + Gustave Moynier / Slatkine.

Durand, André (1988). Gustave Moynier à la recherche de sa vocation. *Bulletin de la Société genevoise d'utilité publique*, 3e série, *12*, p. 16-33.

Durand, André (2008). Gustave Moynier. Retour à Genève et recherche d'une vocation. *Les Cahiers du centenaire*, *4*, p. 2-12.

Frossard, C. L. (pasteur de l'Église réformée de Lille) (1858). *Essai sur la vie et les écrits de saint Paul*. Paris : Grassart-Meyrueis.

Jung, Johann (2015). *Le sujet et son double. La construction transitionnelle de l'identité*. Paris : Dunod.

[GM] (1859). *Biographie biblique de l'apôtre Paul*, d'après la version de Martin. Lausanne : Georges Bridel.

Moynier, Gustave (1872). *L'enseignement de Jésus-Christ sur la Prière et autres sujets*. Archives du CICR, P GM – 07 (anciennement carton 3), n° 42.

Moynier, Gustave (1882). *La Croix-Rouge, son passé et son avenir*. Paris / Genève / Neuchâtel : Sandoz & Thuillier / Librairie Desrogis / Librairie J. Sandoz.

Moynier, Gustave (1907). *Mes heures de travail*. Genève : Société générale d'imprimerie.

Pfersich, Charles (dir.) (2012). *Dunant-Moynier, un prix Nobel peut en gâcher un autre. Les dossiers de candidature d'Henry Dunant et de Gustave Moynier au Prix Nobel de la Paix*, préface de Jürg Stüssi-Lauterburg. Lenzburg : Merker im Effingerhof.

Senarclens, Jean de (2000). *Gustave Moynier. Le bâtisseur*. Genève : Slatkine.

Senarclens, Jean de (2003). *La Société genevoise d'utilité publique. Creuset des réformes sociales à Genève aux XIXe et XXe siècles Genève*. Genève : Slatkine.